

Malheureusement il devait s'avérer après ces bons débuts, que l'époque ministérielle de Jonas allait prendre une orientation peu glorieuse. Changeant d'attitude politique pour la troisième fois, Jonas en vint bientôt à mériter le qualificatif de « caméléon ». (42) Le plus peiné fut Norbert METZ (promu à la présidence de l'Assemblée des Etats), lorsqu'il vit Jonas s'opposer à l'abolition des ordonnances concernant la presse. Et pourtant il n'y avait pas si longtemps, l'ancien compagnon d'armes de N. METZ avait été un des plus farouches adversaires des ordonnances !

Dans la séance du 18. 12. 1860 Jonas prit la parole au sujet de l'article du budget qui concernait nos obligations envers la Confédération germanique. Il importait à l'administrateur général de l'Intérieur de redresser — d'après lui — certaines erreurs exprimées notamment par les députés EBERHARD et ANDRE. Le premier de ces honorables avait, le cœur sur la main, exhalé des plaintes contre la Diète, « capable d'opprimer les faibles, mais non de les aider ». (43) Quant à André il avait tenté de dissocier la Confédération et la Diète en déniant à celle-ci toute légalité depuis 1848 (44) et en faisant, de ce chef, chorus avec tous les nationalistes prussiens que la Diète gênait manifestement dans leurs velléités hégémoniales. (45)

Jonas prend la défense de la Diète, et prétend que faire une distinction entre la Confédération germanique et la Diète c'était chose « fort subtile qui ne pouvait nullement être admise ». (46)

Un premier projet de loi portant modification de la législation sur la presse et déposé le 16. 10. 1861 par Michel Jonas est adopté le 23 du même mois par 25 voix contre 2, mais uniquement pour les raisons qui ont incité Norbert Metz à voter le projet, c'est-à-dire « dans l'espoir que le gouvernement, dans une prochaine session, comme il vient de le déclarer, satisfera au vœu de la section centrale et nous donnera, sur la presse, toutes les dispositions que nous sommes en droit de demander ». (47)

Le lecteur se rappellera (fasc. III p. 246) que le journal « L'Union » fut créé en 1860 à l'intention de favoriser la « Conciliation ». Fidèles à la tradition d'alors, ses collaborateurs gardaient l'anonymat. Si nous en croyons le « Courrier », (48) le journal n'était pas rédigé par Pierre HEINTZE mais bien par Michel Jonas et le directeur des Contributions Mathias ULRICH, autre transfuge du libéralisme première manière (Ulrich avait fait partie du ministère « de la Situation »).

La promotion de Jonas au grade d'officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne fournit au « Courrier » l'occasion de lancer une nouvelle diatribe contre celui qui avait été libéral pendant quelques années et de qui « la carrière, si on la juge avec la plus grande indulgence, se réduisait à rien du tout au point de vue du libéralisme. Comme Directeur-général de la Justice et de l'Intérieur M. Jonas n'a rien fait, car le peu qui a été fait n'émane pas directement de son initiative. Pour ce qui regarde son administration elle marche dans la